



# DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

### PROCÈS-VERBAL N°25 – REUNION DU 29 JANVIER 2026

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membres présents :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine MM. GILBERT Francis, Alexandre, RULLIER David.
Membres cooptés :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine M. RULLIER David
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	MM. GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre

### MODALITÉS DE RE COURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

**Important :** l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- M. GILBERT Francis – ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray

Le procès-verbal n°24 du 21 janvier 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

### Procès-Verbal n°25 / Réunion du 29 janvier 2026

#### WEEK-END DU 24-25 JANVIER 2026

##### Match n° 55271673 AFP (2) / Niort Souché (1) en Coupe Saboureau – Tour n°4

Arbitre : M. MIOT Dylan

Dossier transmis par la Commission Litiges et Contentieux.

La commission Sportive prend note et enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux qui valide le score acquis sur le terrain à savoir :

**Aiffres Fors Prahecq (2) – Niort Souchéen SA (1) = 4 – 2 et déclare Aiffres Fors Prahecq (2) qualifié pour la suite de la compétition en Coupe Saboureau.**

#### FORFAITS

##### Amende de 21€ :

- Futsal u14-u17 F du 10 janvier 2026 sur le site de Chef Boutonne.
  - **Ent. ASESG-Chauray forfait.**
- Futsal u14-u17 F du 17 janvier 2026 sur le site de St Maxire.
  - **Ent. Pays Néo Créchois-Cherveux forfait.**
- Futsal u11-u13 F du 17 janvier 2026 sur le site de Vrères.
  - **Thouars foot 79 forfait.**
- Futsal u11-u13 F du 25 janvier 2026 sur le site de Niort Gardoux.
  - **Gatifoot forfait.**
- Match n°55113899 Thouars Foot 79 (1) – Poitiers Stade (1) en u16-u18 F ID, Poule C.
  - **Poitiers Stade 1<sup>er</sup> forfait.**

#### ARRETES MUNICIPAUX

##### **Pour le week-end du 24-25 janvier 2026, reçus des communes de :**

Azay le Brûlé, Airvault, Argentonnay, Aiffres, Azay/Thouet, Bressuire (et communes déléguées), Breuil Bernard, Boesse, Béceleuf, Bessines, Chanteloup, Courlay, Chiché, Coulon, Clessé, Combrand, Cirières, Coulonges Thouarsais, Champdeniers, Chauray, Echiré, Fors, Genneton, La petite Boissière, Le Pin, Louzy, Le Busseau, Le Tallud, La Mothe St Heray, Le Vanneau-Irleau, La Chapelle St Laurent, Magné, Mazières en Gâtine, Moncoutant, Moutiers/Chantemerle, Melleran, Mauzé/Mignon, Marigny, Melle, Neuvy Bouin, Périgné, Prahecq, Pompaire, Pamplie, Sauzé Vaussais, Senille (86), Sèvres Anxaumont (86), Romans, Secondigné/Belle, Ste Verge, St Martin les Melle, St Romans les Melle, St Léger de Montbrun, Ste Ouenne, Ste Eanne, St Symphorien, St Martin de St Maixent, St Amand/Sèvre, St Maxire, St Rémy, St Aubin le Cloud, Thénezay, Vasles, Val en Vignes.

A la fermeture des bureaux du District, vendredi à 17h, nous comptions :

- 35.79% d'arrêtés municipaux en Séniors (F et G)
- 26.73% d'arrêtés municipaux en jeunes (F et G)



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

### Procès-Verbal n°25 / Réunion du 29 janvier 2026

**Pour le week-end du 31 janvier – 1<sup>er</sup> février 2026, reçus des communes de** (au moment de la parution du PV) : Azay Le Brûlé, Beauvoir/Niort, Bessines, Bressuire (et communes associées), Boismé, Echiré, Fors, Gournay, La Crèche, La Peyratte, Le Tallud, Le Vanneau-Irleau, Limalanges, Loublande, Magné, Mauléon, Melleran, Niort, Pompaire, Prahecq, Romans, St Aubin de Baubigné, St Maixent l'Ecole, St Léger de Montbrun, St Martin de St Maixent, St Laurs, Verrines/Celles, Vernoux, Vouillé.

#### DECLARATIONS DE MATCHES AMICAUX

**Rappel : la déclaration est fortement conseillée pour des raisons d'assurance et seuls les joueurs licenciés sont autorisés à participer aux rencontres.**

**Samedi 07 février 2026**

- En u14/u17 F : FC Loudun / GJ ENE 79 à 11h00 au stade de Loudun.

#### DECLARATIONS TOURNOIS / RASSEMBLEMENTS

**Frais de déclaration Tournois / Plateaux : 27 €**

- Du club de **Portugais Parthenay** : tournoi futsal séniors le 20 février 2026, salle des Grippeaux.

**N.B : La commission précise toutefois que « l'engagement des équipes est conditionné à une éventuelle participation à une compétition officielle du District qui se déroulerait ce jour-là et qui reste prioritaire sur les tournois ».**

**Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.**

Le Secrétaire  
Jean-Jacques PETIT

Le Président  
Jean-Pierre GODET